



5, impasse Léo Lagrange 51100 Reims (<http://www.ortt.fr>)

Vous êtes invité(e) à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** qui se tiendra

le vendredi 19 septembre 2014 à 18h 30 (pointage)

**à la Maison de la Vie Associative, 122 bis, rue du Barbâtre (entrée principale)
9, rue Eugène Wiet (entrée Personnes à Mobilité Réduite)**

Ordre du jour :

1. **19h** : Ouverture de l'AG et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 8 novembre 2013
3. Rapport d'activité
4. Rapport financier. Vote.
5. Ratification des tarifs des cotisations pour 2014-15
6. Fonctionnement du club. Le point sur la situation actuelle. Les objectifs.
7. Élections au Conseil d'administration
8. Interventions des invités
9. Remise des récompenses
10. Clôture de l'AG

Bien sportivement, **Éric Coelho**, président de l'ORTT

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Extraits des statuts : Article 10: « L'association est administrée par un Conseil d'administration comprenant entre 7 et 25 membres, élus pour 3 ans par l'assemblée générale et choisis en son sein. Ils sont élus au scrutin secret. Les membres sortants sont rééligibles. » [...]

« Est éligible au CA toute personne âgée de 18 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. »

Article 11 – « Election du Conseil d'administration

L'assemblée générale appelée à élire le CA est composée des membres remplissant les conditions suivantes :

Est électeur tout membre de l'association âgé de 18 ans au moins le jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. »

À retourner à l'adresse ci-dessus AVANT LE SAMEDI 13 SEPTEMBRE À MIDI.

Je soussigné

NOM : Prénom :

Adresse :

Déclare être candidat au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration aura ensuite à élire, lors de sa première réunion, un BUREAU :

Article 16 : « Le CA élit, pour la durée de son mandat, à bulletin secret, un Bureau comprenant 7 membres dont : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, Le Trésorier. Les membres sortants sont rééligibles. »

Date :

Signature :